

Metz, le 27 mai 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

RETIA
LA DEFENSE 6
2 PLACE JEAN MILLIER
92400 COURBEVOIE

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation de piézomètres sur le site RETIA de Marienau à Forbach et Morsbach – Recevabilité

RÉF. : Dossier DIOTA-250522-080455-953-001 – Dossiers PE – Dossiers forages - Morsbach

Madame, Monsieur,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

Site RETIA de Marienau - Communes de Forbach et Morsbach

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception des compléments au dossier sur Gun Env : 22 mai 2025
Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250522-080455-953-001
Dossier réalisé par : AECOM France

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier **est jugé recevable**.

Vous pourrez entreprendre cette opération à compter du 22 juillet 2025. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Forbach et Morsbach pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois,

conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie transmise pour information :

- AECOM France
- Communes de Forbach et Morsbach
- Cle SAGE Bassin Houiller

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)